



Rapport d'activité de la cellule animation du contrat global pour l'Automne - 2012

En application depuis le 1^{er} janvier 2012, le **Contrat Global pour l'Eau de l'Automne** s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides.

1. Présentation de la cellule d'animation :

L'animation principale du contrat est réalisée par le SAGEBA. Cette animation principale assure notamment la coordination des animations complémentaires présentes localement qui démultiplient l'information et les actions de mise en œuvre du présent contrat. La cellule animation est composée d'une animatrice, Mathilde Gaston, occupant un ETP, qui est en charge de l'animation du contrat global et du SAGE Automne.

Dans le cadre du contrat global, l'animatrice a pour principales missions :

- De mettre en œuvre les actions du contrat,
- De mener des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information,
- D'assurer une mission de veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes),
- D'assister le comité de pilotage en l'informant de l'état d'avancement, en proposant les actions à réaliser et en assurant son secrétariat,
- De rédiger le bilan et le rapport d'activité annuels conformes aux modèles définis par l'Agence de l'Eau,
- D'assurer le suivi de l'avancement des objectifs du contrat (relance des collectivités, assiste aux réunions de présentation des projets phases étude/conception/travaux),
- D'organiser la signature du contrat (envoi et suivi des originaux auprès des signataires concernés, organisation de la signature officielle, etc.)
- D'aider les maîtres d'ouvrage à lancer les consultations d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- De faire le bilan en fin de contrat.

2. Principales actions de l'année :

Missions	Répartition
Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance, une organisation, une planification et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE	35 %
Objectif 2 : Améliorer la connaissance des masses d'eau et des milieux aquatiques et compléter leur suivi	5 %
Objectif 3 : Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source	10 %
Objectif 4 : Restaurer la fonctionnalité / biodiversité des rivières et des milieux aquatiques	8 %
Objectif 5 : Sécuriser l'alimentation en eau potable	2 %
Objectif 6 : Maîtriser les risques de pollution d'origine industrielles et artisanales	0%
Objectif 7 : Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique	5 %
Vie syndicale (liée à la vie interne de la structure porteuse)	15 %
Sujets transversaux (réunions complémentaires, préparation signature du contrat, thématique ruissellement)	17 %
Autres (formations, participation aux PLU et ScoT des communes)	3 %

Les actions liées à l'objectif 1 concernent l'animation du SAGE et de sa révision, les réunions de CLE et de commissions thématiques, ainsi que les avis de la CLE.

Les actions liées à l'objectif 2 concernent la préparation d'un réseau de mesures (consultation de laboratoires), ainsi que la collecte et l'archivage des données sur les captages du territoire.

Les actions liées à l'objectif 3 concernent le suivi des dossiers (amélioration du système de traitement, reconstruction d'une unité de traitement, raccordement à une station existante, etc.) concernant plusieurs stations d'épuration du territoire (Vaumoise, Bonneuil-en-Valois, Duvy et Auger-Saint-Vincent). De plus, une demi-journée de sensibilisation des élus sur l'utilisation des produits phytosanitaires a été co-organisée avec la ville de Crépy-en-Valois.

Concernant l'objectif 4, il s'agit du suivi des actions prévues sur les milieux, et notamment l'étude de réhabilitation des zones humides de Fresnoy-la-Rivière et la préparation de l'étude d'aménagement des seuils liés aux moulins de la Sainte-Marie.

Les actions liées à l'objectif 5 concernent le suivi de l'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages d'Auger-Saint-Vincent.

Les actions liées à l'objectif 7 concernent la communication et la sensibilisation du public. Ainsi, un calendrier pour 2013 a été élaboré et distribué (à tous les conseils municipaux, les écoles, les collèges et lycées, les associations et les partenaires techniques et financiers). Dans le cadre de cet axe, une rencontre avec les enseignantes du RPI Rouville-Duvy-Ormoy Villers a eu lieu, et deux journées thématiques à destination des élus ont été co-organisées : une sur le fonctionnement des nappes et l'agriculture biologique, en partenariat avec l'ABP (Agriculture Biologique de Picardie), et une sur le zéro-phytosanitaire à Crépy-en-Valois. Ces manifestations ont été bien accueillies et beaucoup d'élus étaient présents, montrant une volonté d'en apprendre plus sur ce qui existe et ce qui est fait ailleurs.

La partie vie syndicale concerne les missions afférentes au bon fonctionnement du SAGEBA : encadrement, préparation budgétaire et des conseils syndicaux, préparation de l'étude de sondages pédologiques pour délimiter des zones humides, etc.

Les sujets transversaux concernent des actions sur des sujets non inscrits au contrat global mais concernant le territoire et les milieux aquatiques : comités sur la gestion de la ressource en eau, CLIS, information sur les espèces invasives, COMITER, suivi de l'étude de délimitation des zones humides par la DREAL, visites de terrain, participation aux PLU et SCoT des communes, etc.

La catégorie autres fait référence aux formations et aux journées organisées par l'AESN à destination des animateurs.

3. Perspectives 2013 :

Au printemps 2013, concernant l'objectif sur la connaissance des milieux, le réseau de mesures physico-chimiques et biologiques débutera au printemps. La fin de la révision du SAGE est également prévue pour cette année. En assainissement, les actions engagées se poursuivront pour les stations d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre, Morienvall et Vaumoise.

Pour l'année 2013, il est principalement prévu de développer les actions de l'objectif 4, notamment avec le lancement prévu de l'étude sur les ouvrages de la Sainte-Marie et des travaux de renaturation. Cependant, il était prévu une renaturation d'une partie de l'Automne, par le biais d'un reméandrage au Berval. Le SAGEBA va repousser ce projet du fait d'une autre opportunité, qui consiste à remettre en fond de vallée la Moise. Cette remise en fond de vallée est plus urgente, car en lien avec la reconstruction de la station d'épuration de Vaumoise, et étant donné que le site est situé en amont de l'Automne au Berval, cela évitera les impacts négatifs sur un reméandrage terminé.